

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **11.12.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOuze M., HILALI N, DELCROIX M., URBAIN M., LEGRAIN P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,
VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Rapport annuel 2023 relatif aux synergies Commune-C.P.A.S. – Approbation

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la loi du 08 juillet 1976 organique des C.P.A.S. ;

Vu l'Arrête du Gouvernement wallon du 28.03.2019 fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies ;

Vu l'avis favorable du Comité de concertation Commune-C.P.A.S. du 09.11.2023 ;

Vu la présentation effectuée lors du Conseil commun Commune-C.P.A.S. en date du 22.11.2023 ;

Attendu dès lors, qu'il reste l'approbation du rapport des synergies par les deux entités respectives, à savoir le Conseil de l'Action sociale et du Conseil communal ;

DECIDE...

Article 1 :

D'approuver le rapport annuel 2023 relatif aux synergies Commune-C.P.A.S.

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER